



44 avenue Daniel Simon
77750 SAINT-CYR-SUR-MORIN
Port. : 06.03.06.04.87
rollanfran@gmail.com

FICHE D'INSCRIPTION

Année 2025 / 2026

NOM

PRÉNOM

Date de naissance

Téléphone fixe

Portable

Email

Adresse

Code postal

Ville

Comment avez-vous connu l'école ?

☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur

Date et signature
Mention manuscrite "lu et approuvé"



44 avenue Daniel Simon
77750 SAINT-CYR-SUR-MORIN
Port. : 06.03.06.04.87
rollanfran@gmail.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. LES COURS sont ouverts à tous, sans concours préalable.

2. RÈGLEMENT DES COURS

L'inscription pour l'année est de 30 € par personne (une seule inscription de 30 € pour les personnes d'une même famille).

Pour une année de cours (10 mois de mi-septembre à mi-juin) le tarif horaire est de 35 €.

La fréquence des cours sera déterminée par le professeur en fonction du niveau de l'élève, de ses perspectives d'évolution et des disponibilités respectives.

Le paiement s'effectue en début de chaque mois (voir avec le secrétariat les modalités et facilités de paiement). **Toute année commencée est due dans son intégralité. Aucune somme versée à l'école (inscription, cours, etc.) ne peut être remboursée en cas d'arrêt de l'élève, et ce, pour quelque raison que ce soit.**

3. ABSENCE DU PROFESSEUR

Le professeur et son assistant s'engagent à assurer les cours de mi-septembre à mi-juin. L'école s'engage à remplacer tous cours qui n'auraient pas pu être effectués par le professeur.

4. ABSENCE DE L'ÉLÈVE

Le cours ne sera pas remplacé en cas d'absence non signalée préalablement.
Les cours de rattrapage ne pourront avoir lieu qu'en cas de maladie certifiée.

5. VACANCES SCOLAIRES

L'école ne fonctionne pas les dimanches, vacances scolaires et jours fériés.